

PV de CA du 02/08/2023

1 – Changement de domiciliation

Les membres du bureau décident à l'unanimité de changer la domiciliation de l'association auparavant :

Froidefon, 24450 St Pierre de Frugie

à l'adresse suivante :

146 rue du quartier des Roses
lieu-dit les Landes d'Arsac
24450 Saint Pierre de Frugie

=> **Sarah s'occupe de la déclaration à la préfecture et des changements d'adresse en s'appuyant sur Juliette**

2 – Location de la salle du Nichoir

Les membres du bureau décident à l'unanimité de louer la salle du nichoir à Saint Pierre de Frugie pour un loyer de 150€ + charges. Clément Turrin, trésorier, signera la convention en l'absence du président Thomas Herondart. Juliette Herondart-Ninet signera le chèque pour la location de la salle.

=> **Sarah et Clément se rendent à la salle du nichoir le jeudi 3 août 14h30 pour signer la convention et récupérer les clés**

=> **Sarah résilie l'assurance précédente MAIF et prend l'assurance pour les nouveaux locaux**

3 – Contrats salariés

Le CA prend acte de l'arrêt de travail de la salariée Juliette Herondart-Ninet du 01/08/2023 au 15/08/2023. Le président Thomas Herondart a déjà fait les formalités administratives concernant cet arrêt de travail.

Magalie Callens est en congés jusqu'au 06/08/2023.

=> **Laura appelle Magalie à son retour de congés pour un entretien, auquel seront présents Clément, Laura, Juliette(?), Sarah, pour envisager avec elle une rupture conventionnelle de son contrat de travail.**

4 – Résiliation et transfert abonnements internet

Le CA prend acte de la résiliation de l'abonnement OVH ainsi que du transfert de l'abonnement box SFR fixe vers l'association CAP-PL, effectués en date du 31/07/2023.

5 – Transfert du site Wordpress et du nom de domaine lesonneur.org

Le site Wordpress ainsi que le nom de domaine lesonneur.org sont pris en charge par l'association Écopéli. Le CA décide de rapatrier le site ainsi que le nom de domaine. Nous avons besoin de Valérie Boudier, société IDS, pour l'accès aux données permettant de faire ce changement.

Il existe deux solutions pour héberger un site Wordpress. Soit une solution clé en main où le Wordpress est déjà installé, mais que ne permet que d'avoir un site Wordpress. Soit un serveur sur lequel on peut installer Wordpress, mais également tout autre outil dont on pourrait avoir besoin (Wiki, Outil de gestion, Nextcloud, Mattermost...)

Le CA décide de se tourner vers la solution la plus polyvalente soit la location d'un serveur VPS sachant que Sarah et Clément ont les connaissances et compétences nécessaires à la mise en place de cette solution.

=> **Clément se charge de la migration en s'appuyant sur Valérie et Sarah**

Une étude des besoins numériques sera nécessaire.

6 – URSSAF

Le CA décide de suspendre le prélèvement automatique. Une fois la facture éditée, il faudra rappeler l'URSSAF pour établir un étalement de la facture.

=> **Clément se charge de suspendre le prélèvement automatique avec l'aide de Juliette**

7 – Mail aux institutions

Le CA décide d'informer les partenaire institutionnels des nouveaux locaux de l'association :

- Thierry Ravel
- Karine Machat et Chloé Rivolet
- Marina Vernhes

=> **Thomas s'en charge**

8 – Fuite des données

Le CA a constaté le 25/07/2023 un export du fichier client (liste de diffusion de la newsletter de l'association) sur Brevo, effectué le 24/07/2023. Aucun membre du CA ni la salariée n'ayant été à l'origine de cet export, nous avons communiqué auprès de la mailing list pour informer de cette fuite de données. Suite à cet incident, tous les mots de passe ont été changés par la salariée et une double authentification a été ajoutée pour l'accès à Brevo.